



Rendre compte de son travail heure par heure, est-ce légal ?

Par **Lisaone**, le **30/11/2012** à **01:25**

Bonjour,

Après une recherche infructueuse sur le net, je viens ici et espère que quelq'un pourra m'en dire plus...

Mon patron veut installer un système de "surveillance" : il nous demande de remplir une fiche journalière de travail, dans laquelle doit être noté ce que nous avons fait HEURE PAR HEURE. Est-ce légal ?

Non seulement il me semble que c'est une vraie perte de temps, mais cela dénote d'un manque de confiance total !

Merci d'avance pour vos réponses...